

Rapport de fiche de données de sécurité (FDS)

Rapport n° FF-SDS20181022001

Flashforge Corporation

No.518 Xianyuan Road, Jinhua, Chine.

Nom du produit : Filament d'imprimante 3D (PLA)

Échantillons reçus : 22 octobre 2018

Période de préparation : 22 octobre 2018 au 26 octobre 2018

Prestation demandée :

Sur la base des informations fournies par le demandeur, la fiche de données de sécurité (FDS) a été généré conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006,

Règlement (CE) n° 1272/2008, directive 67/548/CEE de la Commission européenne, 1999/45/CE,

pour plus de détails, veuillez consulter les pages ci-jointes.

Signé pour et au nom de

Flashforge

SECTION 1. Identification du produit et de la société/entreprise**1.1. Étiquette d'un produit:**

| | |
|--------------------|---------------------------------|
| Nom du produit : | Filaments d'imprimante 3D (PLA) |
| Synonymes : | Filament |
| Nom d'expédition: | Aucun |
| Autres identités : | Aucun |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du produit et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisé pour l'impression

3D 1.2.2. utilisations déconseillées

Déconseiller d'autres utilisations.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité Nom du

fournisseur : Flashforge Corporation Adresse : No.518, Xianyuan Road, Jinhua Chine.

Téléphone : +86 579 82273989

Téléphone d'urgence : +86 579 82273989

E- mail : pjy@sz3dp.com

Nom de l'importateur : UFP Deutschland GmbH

Adresse: Carl-Friedrich-Gauss-Str. 11 47475 Kamp-Lintfort, Allemagne

Téléphone: +49 (0) 28 42.983-600

E-mail: info@ufp.de

Téléphone d'urgence : +49 (0) 28 42.983-600 1.4.

Numéro d'appel d'urgence Pays Organe consultatif

Numéro d'urgence Allemagne UFP Deutschland GmbH Carl-Friedrich-Gauss-Str.11 47475 Kamp-Lintfort, Allemagne

+49 (0) 28 42.983-600

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. Classification du produit Classification**

selon la directive 1999/45/CE(DPD)

N'est pas considéré comme un mélange dangereux.

Autres effets nocifs physico-chimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 1999/45/CE

Aucun

2.3. Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

N'est pas applicable.

3.2. Mélange

| Ingrédient | Numéro CAS | Concentration (%) | Classe et catégorie de danger | Danger | déclaration |
|--------------------|------------|-------------------|-------------------------------|--|--|
| Acide polylactique | 26100-51-6 | 99 | | non classés | non classés |
| Huile minérale | 8042475 | 0,5 | | Eye Irrit.2 STOT SE 3 Irritation cutanée.2 Oeil Dam.1 | H319 H335 H315 H318 |
| TiONA | 13463677 | 0,25 | | Toxicité aiguë.4 Eye Irrit.2 STOT SE 3 Irritation cutanée.2 | H332 H312 H302 H319 H335 H315 |
| Na6Al4Si6S4O20 | 57455375 | 0,05 | | Eye Irrit.2 STOT SE 3 Irritation cutanée.2 Oeil Dam.1 | H319 H335 H315 H318 |
| NOIR DE CARBONE | 1333864 | 0,2 | | Xn:R40 Eye Irrit.2 STOT SE 3 Fa+ : R11 E; R18 | H319 H335 |

SECTION 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours Inhalation :**

Amener la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Obtenez des soins médicaux.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Donner 1 à 2 verres d'eau à une victime consciente.

Ne jamais rien faire avaler à une victime inconsciente. Obtenez des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

On ne pense pas que le matériau produise des effets néfastes sur la santé ou une irritation des voies respiratoires (selon la classification des directives CE utilisant des modèles animaux). paramètre.

Ingestion :

Bien que l'ingestion ne soit pas considérée comme produisant des effets nocifs (selon la classification

Directives), le matériau peut encore être nocif pour la santé de l'individu après ingestion, en particulier lorsque des dommages préexistants aux organes (par exemple, foie, reins) sont évidents. Les définitions actuelles des substances nocives ou toxiques sont généralement fondées sur des doses entraînant la mortalité plutôt que sur celles entraînant la morbidité (maladie, mauvais état de santé).

Contact avec la peau:

Le contact avec la peau n'est pas considéré comme ayant des effets nocifs sur la santé (selon la classification des directives CE); le matériau peut encore causer des dommages à la santé après avoir pénétré par des blessures, des lésions ou des écorchures.

Yeux :

Bien que le matériau ne soit pas considéré comme irritant (selon la classification des directives CE), un contact direct avec les yeux peut produire une gêne passagère caractérisée par un larmolement ou une rougeur conjonctivale (comme un coup de vent).

Chronique :

L'exposition à long terme au produit n'est pas censée produire d'effets chroniques néfastes pour la santé (selon la classification des directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, l'exposition par toutes les voies doit être minimisée systématiquement.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Consulter un médecin et traiter de façon symptomatique.

SECTION5. Lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction Il n'y a aucune

restriction quant au type d'extincteur pouvant être utilisé.

Utiliser un moyen d'extinction adapté à la zone environnante.

5.2. Dangers particuliers résultant du produit Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers Alerte les

pompiers et indiquez-leur l'emplacement et la nature du danger.

Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.

Empêcher, par tous les moyens disponibles, les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Utiliser l'eau distribuée sous forme de pulvérisation fine pour contrôler le feu et refroidir la zone adjacente.

NE PAS s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds.

Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé.

Ce n'est que lorsqu'il est sécuritaire de le faire que de retirer les conteneurs de la trajectoire du feu.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1.1. Pour les non-secouristes Porter

des lunettes de protection contre les produits chimiques

et des gants résistant aux produits chimiques.

6.1.2. Pour les secouristes Porter un appareil

respiratoire et des gants de protection. Éliminer les sources d'inflammation et assurer une ventilation suffisante, évacuer la zone dangereuse et consulter des experts.

6.2. Précautions environnementales Prendre des

précautions pour empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts ou les systèmes de drainage de surface.

Éliminer conformément aux réglementations locales ou internationales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversements mineurs : Utiliser des

outils appropriés

pour mettre le liquide éclaboussé dans un récipient approprié pour récupération ou élimination.

Nettoyez immédiatement toutes les éclaboussures.

Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

Contrôler le contact personnel avec la substance en utilisant un équipement de protection.

Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.

Déversements

majeurs : Débarrassez la zone du personnel et déplacez-vous contre le vent.

Alertez les pompiers et indiquez-leur l'emplacement et la nature du danger.

Contrôler le contact personnel avec la substance en utilisant un équipement de protection.

Empêcher le déversement de pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 8 pour obtenir des conseils sur l'équipement de protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans**

danger Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver dans un endroit

frais et bien ventilé. Garder loin des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

En dehors des usages mentionnés à la section 1.2, aucun autre usage spécifique n'est prévu.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle DNEL :**

Non disponible

PNEC : Non disponible

Informations complémentaires : La liste valable lors de la confection a servi de base 8.2. Contrôles de l'exposition

Les contrôles techniques sont

utilisés pour supprimer un danger ou placer une barrière entre le travailleur et le danger. Des contrôles techniques bien conçus peuvent être très efficaces pour protéger les travailleurs et seront généralement indépendants des interactions des travailleurs pour fournir

ce haut niveau de protection.

Les types de contrôles techniques de base sont les suivants :

Contrôles de processus qui impliquent de modifier la façon dont une activité ou un processus de travail est effectué pour réduire le risque.

Enceinte et/ou isolement de la source d'émission qui éloigne « physiquement » un danger sélectionné du travailleur et ventilation qui « ajoute » et « retire » de manière stratégique de l'air dans l'environnement de travail.

Protection personnelle générale : Lunettes de sécurité ou écran facial, gants résistant aux produits chimiques, vêtements et appareils de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles État

| | |
|--|---|
| physique : Couleur : | Solide Variable |
| Odeur: | Inodore |
| PH: | 7 |
| Point de fusion / Intervalle de fusion : | 158~188 |
| Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition : | ≥230 |
| Point de rupture: | Pas de point d'éclair |
| Inflammabilité (solide, gazeux): | Léger> |
| Température d'allumage: | 380 |
| Allumage automatique : | Ne s'enflamme pas dans des conditions normales. |
| Danger d'explosion : | Ne présente pas de risque d'explosion dans des conditions normales. |
| Pression de vapeur : | Non applicable |
| Densité : | 1.25-1.28g/cm ³ |
| Taux d'évaporation : | N'est pas applicable |
| Solubilité dans l'eau : | Insoluble dans l'eau |
| Viscosité : | N'est pas applicable |

9.2. Les autres informations

Pas de données disponibles.

SECTION10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Peut

réagir avec les acides forts, les alcalis, les agents oxydants et les matières incompatibles.

10.2. Stabilité chimique Le produit

est considéré comme stable et aucune polymérisation dangereuse ne se produira. 10.3.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter Température

élevée, sources d'ignition (étincelles, flammes, électricité statique), matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Acide fort, alcali et agents oxydants
10.6. Produits de décomposition dangereux En cas de combustion ou de décomposition thermique, peut émettre des fumées toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques Aucune donnée disponible pour ce mélange.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité aquatique Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité Biodégradation :

| | |
|-------------------------|-------------|
| Dégradation abiotique : | Non toxique |
| | Non toxique |

12.3. Potentiel de bioaccumulation Facteur de

bioconcentration (BCF): Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol Distribution

dans l'environnement : Aucune donnée disponible Compartiments : Adsorption/

Désorption : 12.5.

Résultats des évaluations PBT et Pas de données disponibles

vPvB

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Les méthodes de traitement des déchets NE

LAISSENT PAS l'eau de lavage provenant de l'équipement de nettoyage ou de traitement pénétrer dans les égouts.

Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour traitement avant son élimination.

Dans tous les cas, l'élimination dans les égouts peut être soumise aux lois et réglementations locales et celles-ci doivent être prises en compte en premier.

En cas de doute, contactez l'autorité responsable.

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

Sur la base des informations disponibles, le produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse et la recommandation de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses ne s'applique pas nécessairement, cependant, il est fortement recommandé d'obtenir des conseils professionnels pour une

transport

Informations relatives au

| | | |
|----------------|--|-------|
| transport 14.1 | Numéro ONU | Aucun |
| 14.2 | Nom pour la livraison | Aucun |
| 14.3 | Route (ADR) | Aucun |
| | Chemin de fer (RID) | Aucun |
| | Air (OACI/IATA) | Aucun |
| | Mer (OMI/IMDG) | Aucun |
| 14.4 | Groupe d'emballage ADR : | Aucun |
| 14.5 | Polluant environnemental : | Aucun |
| | Polluant marin | Non |
| 14.6 | Précautions particulières pour l'utilisateur | N / A |

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73 / 78 et le code IBC

Pas de données disponibles

ARTICLE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE Cette

fiche de données de sécurité est conforme à la législation UE suivante et à ses adaptations - dans la mesure où elles sont applicables - 67/548/CEE, 1999/45/CE, Règlement (CE) n° 1272/2008, Règlement (CE) n° 1907/2006, 98/24/CE, 92/85/CEE, 94/33/CE, 91/689/CEE et 1999/13/CE.

15.1.2. Réglementations internationales/nationales

Aucune donnée

disponible 15.1.3. Réglementation pour les

ingrédients Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun rapport d'évaluation de la sécurité chimique n'a été fourni pour cette compilation de fiches de données de sécurité.

ARTICLE 16 : Autres informations

16.1 Références bibliographiques clés et sources de données - ESIS

(Système européen d'information sur les substances chimiques), [http://](http://esis.jrc.ec.europa.eu/)

esis.jrc.ec.europa.eu/ - Site Web

Information on Chemicals in ECHA, <http://echa.europa.eu/>

information-on-chemicals - IFA GESTIS - Valeurs limites

internationales pour les agents chimiques - Limites d'exposition professionnelle (LEP), [http://](http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/limit_values/index.jsp)

www.dguv.de/ifa/en/gestis/limit_values/index.jsp 16.2 Liste des mentions de danger pertinentes et

phrases de risque H-code H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

| | |
|----------|---|
| | <p>H302 : Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 : Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H335 : Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H318 : Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> |
| Phrase R | <p>R11 : Facilement inflammable.</p> <p>R22 : Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.</p> <p>R41 : Risque de lésions oculaires graves.</p> <p>R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> |

16.3 Autre

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et conformément à toute réglementation légale. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés sont des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres contextes.

Les risques peuvent être déterminés par référence aux scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur l'équipement de protection individuelle, reportez-vous à l'EUCEN suivant Normes:

FR 16 Protection individuelle des yeux

EN 340 Vêtements de protection

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes

EN 13832 Chaussures protégeant contre les produits chimiques

EN 133 Appareils de protection respiratoire

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et les données disponibles à la date de publication, et sont uniquement destinées à décrire le produit dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement contre les dangers potentiels. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fin du document